

Convention de partenariat entre MétaFor, organisme de formation, et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne

La présente convention est conclue entre :

MétaFor, organisme de formation enregistré le 8 avril 2011 sous le numéro de déclaration d'activité 93 83 04231 83 auprès du préfet de région Provence Alpes Côte d'Azur. N° de SIRET : 522 056 761 00029 – APE : 8559A Formation continue d'adultes

dont l'adresse postale est située :

7 rue Edouard Basset
83690 SALERNES

représenté par son Président Monsieur Philippe JAILLARD, dûment habilité à signer la présente convention,

et

le CCAS de la ville d'Aubagne représenté par son Président, Monsieur GAZAY dûment habilité à signer la présente convention,

CCAS BP 11489
13785 AUBAGNE Cedex

Il est convenu ce qui suit :

PREAMBULE :

L'Assurance Retraite développe une politique d'action sociale axée sur la prévention de la perte d'autonomie. Cette politique de prévention s'articule sur une progression des modes d'intervention en fonction des besoins des retraités, et s'appuie sur un partenariat avec les acteurs nationaux, régionaux et locaux qui contribuent au Bien Vieillir. Dans cette perspective, trois niveaux d'intervention sont identifiés : informer et conseiller l'ensemble des retraités, développer les actions collectives de prévention, et accompagner les retraités les plus fragiles.

La Carsat Sud-Est développe à ce titre en régions PACA et Corse, des actions locales de prévention autour de trois axes : les actions collectives en direction des retraités et les formations en promotion de la santé de leurs aidants naturels et professionnels. Pour développer ces programmes de prévention, la Carsat Sud-Est s'appuie sur les partenaires et acteurs locaux de l'accompagnement social et de la promotion de la santé des régions PACA et Corse.

ARTICLE I : Présentation de l'action

La Carsat Sud-Est propose aux professionnels de l'aide à domicile un parcours de professionnalisation appelé « Savoir Seniors Santé » qui se décline en 9 thématiques. L'objet de la présente convention est la mise en œuvre du module :

- « Vieillesse et troubles mentaux »

La formation « Savoir Seniors Santé » se déroulera selon le planning prévisionnel joint article V.

ARTICLE II : Public cible

Les formations « Savoir Seniors Santé » sont destinées aux professionnels intervenant au domicile des retraités GIR 5 et 6

ARTICLE III : Sécurité et assurances

MétaFor est assuré en responsabilité civile.

ARTICLE IV : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour la durée de la formation précisée dans le tableau ci-dessous. Le protocole d'engagement des bénéficiaires du dispositif « Savoir Seniors Santé » précise les conséquences des annulations pour les structures bénéficiaires.

ARTICLE V : Planning de la formation :

Formation : « Vieillessement et troubles mentaux »

Nom du site	Horaires retenus	Dates	Adresse Site	Qualification de l'intervenant
CCAS Aubagne	9h-17h	Jeudi 4 juin 2026	Immeuble Les Marroniers 13400 AUBAGNE	Neuropsychologue ou personne habilitée
CCAS Aubagne	Régulation 9h-12h30	Jeudi 11 juin 2026	Immeuble Les Marroniers 13400 AUBAGNE	Neuropsychologue ou personne habilitée

ARTICLE VI : Coût des formations :

Cette formation dont le coût est de 1313 euros est gratuite pour l'organisation en bénéficiant.

ARTICLE VII : Modalités

- o La liste des stagiaires sera composée d'au moins 8 participants.
- o Des stagiaires du CCAS de Roquevaire participeront à cette session.
- o La structure qui bénéficie de la formation s'engage à mettre des locaux, des moyens matériels (chaises tables, paperboard)
- o Les noms des stagiaires doivent être communiqués à MétaFor 3 semaines avant le début de la formation.
- o Les attestations de formation ne seront remises qu'aux stagiaires ayant suivi l'intégralité du module.

Fait le 09/03/2026

Le Président du CCAS

Monsieur GAZAY

Le Président de MétaFor

MétaFor
7 rue Edouard Bassot
83090 SALERNES

Monsieur Philippe JAILLARD

Page 2 sur 2